

CAROLE DELGA

SECRETAIRE D'ETAT CHARGEE DU COMMERCE, DE L'ARTISANAT, DE LA CONSOMMATION ET DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE, AUPRES DU MINISTRE DE L'ECONOMIE, DE L'INDUSTRIE ET DU NUMERIQUE

Discours

Discours

www.economie.gouv.fr

<u>@CaroleDelga</u>
Paris, le 19 septembre 2014

Discours pour la 2^e journée nationale des PTCE
Signature de la Charte de la démarche collective
- Vendredi 19 septembre 2014 -

Mesdames et Messieurs,

Comme Voltaire avait l'habitude de le dire, « rien ne se fait sans un peu d'enthousiasme », et je tiens donc à saluer vos enthousiasmes à l'occasion de cette 2^e journée nationale des PTCE, sans lesquels, rien ne serait possible! La Charte que je viens de signer témoigne de votre mobilisation ; ce sera une boîte à idées précieuses pour notre démarche collective.

Allier tempérance et performance, réalisme et ambition; ce sont les choix politiques que notre Gouvernement a eu le courage de faire. La Gauche française a toujours eu la politique d'utilité sociale au cœur, l'innovation sociale a toujours été l'ADN de notre projet socialiste. Cette détermination s'est traduite de manière concrète et tangible dans la Loi sur l'ESS du 31 juillet 2014. Personne auparavant dans les vingt dernières années n'avait eu la volonté de mettre en œuvre ce projet de société. L'ESS n'est pas une économie de réparation, c'est une économie d'innovation. Etre de gauche, c'est refuser la fatalité, c'est refuser l'idée qu'il n'existe qu'une seule manière d'entreprendre : l'ESS en représente une modalité singulière, tout à la fois très résiliente, diversifiée, porteuse de sens et de valeurs.





La loi reconnaît les Pôles territoriaux de Coopération Economique qui sont à l'ESS ce que sont à l'Economie classique les Pôles de Compétitivité. Nous avons plus que jamais besoin d'encourager, de multiplier et de développer « les communautés de bâtisseurs », pour reprendre l'expression d'Albert Camus. Ces Pôles développeront les synergies entre les entreprises de l'ESS, les entreprises classiques, les collectivités territoriales, les centres de recherche, les établissements de l'enseignement supérieur et les organismes de formation, au sein d'un territoire. Cette hybridation est précieuse, parce qu'elle est une étincelle qui initie des échanges riches entre des partenaires différents et complémentaires.

Les PTCE permettent ainsi de faire naître des projets économiques sociaux et innovants fondés sur la mutualisation et la coopération des moyens. C'est une réponse aux modèles fondés sur la compétition qui détruit des emplois. Au contraire, nous voulons multiplier ces pôles de coopération, éventuellement les interconnecter ensuite, pour favoriser l'emploi non-délocalisable et le développement durable des territoires avec l'ESS.

Les PTCE constituent une alternative intéressante aux concepts idéologiques traditionnels. Ils ne se laissent pas enfermer dans une logique de « politique de l'offre » ou de la « politique de la demande ». Ils proposent une offre nouvelle, en étant des creusets de l'innovation, tout en satisfaisant des besoins sociaux locaux.

En ce sens, l'ESS est un facteur de renouveau territorial; son ancrage dans les territoires, c'est la condition de son développement. Les inspirateurs de l'Economie sociale, - comme Charles Gide, l'un des créateurs du mouvement coopératif au 19^e siècle -, avaient d'ailleurs eu cette conviction et ils avaient pressenti le besoin d'associer économie, démocratie, coopération et développement local. Le mouvement du développement local s'incarne dans ma vision de l'Economie Sociale et Solidaire, c'est le mouvement du développement de proximité, pour construire, dans la durée, un bien-être proche, collectif, innovant et résilient face aux aléas de l'économie-monde.





La loi apporte donc un cadre juridique au soutien des PTCE par l'Etat. Nous entendons soutenir leurs initiatives exemplaires, dans une perspective d'essaimage sur tout le territoire national. Je sais que beaucoup de candidats sont ici aujourd'hui et je tiens à vous féliciter pour votre participation. En 2013, 180 dossiers ont été déposés; et sur les 170 dossiers étudiés, 23 lauréats se sont partagé une enveloppe globale de 3 millions d'euros, soit plus de 130 000 euros par projet.

Je tiens à souligner le fait que les candidats viennent de toute la France, de tous les territoires, de la Martinique à la Basse-Normandie, en passant par la région Languedoc-Roussillon et la Bretagne! Leurs projets s'intéressent à des enjeux très diversifiés pour notre société. C'est l'élan de la coopération, c'est l'élan de l'innovation, qui vient des territoires et des acteurs engagés, pour souffler sur le pays et lui inspirer une dynamique collective! Un deuxième appel à projets devrait être lancé en 2015. J'espère que les candidats d'hier seront les lauréats de demain!

Nous avons besoin de l'énergie et de la mobilisation de toutes les parties prenantes pour permettre à ces projets sociaux innovants d'éclore et de changer d'échelle. Les collectivités territoriales ont un rôle important à jouer en accompagnant la naissance de nouvelles filières économiques locales et en soutenant les acteurs professionnels locaux dans leur recherche de solutions nouvelles et dans la mise en œuvre de leur projet économique et social. Notre loi reconnaît leur rôle et elle les encourage à s'engager au service des dynamiques entrepreneuriales, en faveur de l'ESS. La Charte des PTCE leur offre désormais un guide pour identifier les bonnes pratiques.

Cependant, il faut accompagner les porteurs de projets innovants avec des incitations financières ou en reconnaissant publiquement la qualité de leur projet. C'est pourquoi, Mesdames et Messieurs, je tiens à vous assurer que l'année prochaine, en 2015, il y aura bien un deuxième appel à projets, que l'Etat et ses partenaires financiers mettront en place, sur la base des recommandations de la mission conduite par le Secrétariat Général de la Modernisation de l'Action Publique.





Le premier appel à projets était expérimental, et ce fut une réussite. Le prochain aura pour objectif de renforcer cette impulsion nationale. En amont, je veillerai à ce qu'un meilleur soutien des porteurs de projets soit apporté dans la constitution des dossiers et à ce que le cahier des charges soit davantage détaillé. En aval, je mettrai en place un dispositif de suivi et d'information des PTCE, notamment par l'implication des services déconcentrés de l'Etat.

Les PTCE à l'image de l'Economie Sociale et Solidaire, vous l'avez compris, c'est une ambition collective portée par le Gouvernement et les innovateurs! C'est notre coopération qui fait vivre à l'ESS un moment historique! Cette dynamique doit se poursuivre! J'espère que vous serez nombreux à vous saisir de toutes les opportunités offertes par la loi. Sachez que je suis à vos côtés dans le développement de vos projets, auxquels je souhaite une belle réussite, pour nos concitoyens, pour nos territoires, pour notre pays! Je vous remercie de votre attention.

<u>Contacts presse cabinet de Carole DELGA</u>: Sophie DULIBEAU et Anthony PORCHERON 01 53 18 44 13 - sec.secacess-presse@cabinets.finances.gouv.fr

